

# **ASSOCIATION des USAGERS des TRANSPORTS de l'île de Ré (AUPTIR)**

## **Présentation de l'association et de ses principales activités**

### **A Présentation de l'association.**

L'AUPTIR (née de la fusion en 2018 de l'AUTIR créée en juillet 2008 et de l'ARUP créée en juillet 1995) a pour objet principal de représenter et de défendre les usagers du bassin de vie de l'île de Ré (tant usagers du pont que des transports) auprès des transporteurs, et des pouvoirs publics.

L'Association se propose d'être l'interlocuteur de la Région, du Département et de la Communauté de communes de l'île de Ré et des exploitants.

Tous les membres sont bénévoles et indépendants.

Force de proposition sur les modalités de déplacements et de transports, affiliée à la Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT), l'AUPTIR est une association qui s'adresse aux rhétails intéressés par de meilleures conditions de déplacements dans l'île et vers La Rochelle.

Elle est à l'écoute des usagers de tous les modes de déplacements. Par notre réflexion et notre intervention auprès des autorités organisatrices, elle recherche à faire évoluer l'information des usagers actifs et potentiels, à améliorer les conditions de déplacements des personnes ayant pour diverses raisons l'incapacité d'utiliser un véhicule, à encourager rhétails et touristes qui auraient la volonté d'utiliser les transports collectifs ou à la demande, pour réduire ainsi l'utilisation des véhicules personnels sur l'île de Ré.

L'AUPTIR s'intéresse à tout ce qui peut faciliter les déplacements tant entre les villages de l'île de Ré que dans les liaisons avec le continent et l'usage du pont. Pour cela elle propose aussi d'autres moyens en complément du service actuel.

L'AUTIR a choisi de travailler essentiellement en réseau par INTERNET ; si bien qu'elle n'a pas beaucoup de dépenses ; elle a donc choisi de rendre la cotisation de 5 euros facultative.

Toutefois le réseau comporte actuellement environ 100 adhérents ou sympathisants qui échangent entre eux pendant toute l'année.

### **B Extraits du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2018.**

Les **103** adhérents et sympathisants ont reçu une invitation personnalisée (plus **74** personnalités ainsi que les **15** membres de la commission Transports de la CdC).

Invitation envoyée :

*Cher(e) adhérent(e) ou sympathisant (e),*

*Le 24 Septembre 2018*

*Notre association a tenu sa dernière Assemblée Générale le 1 décembre 2017.*

*Notre projet de fusionner ARUP et AUTIR, qui date de quelques années a été adopté en CA du 4 septembre (en même temps que le CA de l'ARUP) se fonde sur l'ambition d'être bien plus écouté et entendu notamment au sein du nouveau grand projet MOBILITE qui se met en place au niveau Rétais.*

*Les différentes publications de la Communauté de Communes et la presse récente en font largement état.*

*Nous sommes aussi persuadés que nous avons toute notre place dans tous les aspects Mobilité en tant que représentant de tous les usagers du Pont et des Transports pour participer de façon positive et constructive aux nombreuses discussions qui sont déjà en cours dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et dans celui de l'ECOTAXE et des tarifs du Pont pour en gérer le trafic. Profitons de cette opportunité.*

*Ainsi réunis, nous pourrons alors parler d'une voix plus forte. Nous voulons être de véritables partenaires représentatifs auprès des organismes officiels qui gèrent toutes les formes de transports concernant l'île de Ré.*

*C'est pourquoi nous vous invitons à approuver notre projet de fusion ARUP/AUTIR pour rester une association d'usagers reconnue des pouvoirs publics et dénommée **AUPTIR** pour **Association des Usagers du Pont et des Transports de l'Île de Ré**.*

L'invitation a aussi été publiée dans le Phare de Ré du 3 octobre, dans ile2ré info, dans Ré à la Hune ainsi que dans Sud-Ouest.

-le vice-président de la CdC **Patrice Raffarin** est présent partiellement.

Les assemblées générales peuvent valablement délibérer et approuvent à l'unanimité en répondant OUI aux deux questions.

**Question 1 : Approuvez-vous le projet de protocole pour une fusion ARUP/AUTIR ?**

**Ecrire OUI ou NON ou Abstention** .....

Si votre réponse à la question 1 est OUI, merci de répondre à la question suivante,

**Question 2 : Approuvez-vous le projet de statuts proposés pour l'AUPTIR ?**

**Ecrire OUI ou NON ou Abstention** .....

## **C Extraits du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1 décembre 2017.**

### **Principaux points des rapports moraux et d'activités de Michel Terrasson.**

- Rédaction le 4 janvier 2017 d'un avis pour l'élaboration du P.A.D.D du PLUi qui se base sur le document de restitution des réunions thématiques du jeudi 8 décembre 2016.
- Envoi le 22 novembre 2016 en préfecture de la déclaration annuelle.
- Participation aux premières rencontres régionales des nouvelles mobilités à Bordeaux le 24 novembre 2016.
- Envoi la première quinzaine de janvier de vœux AUTIR aux adhérents et sympathisants mais aussi à des personnalités et des partenaires.
- Participation à une réunion (29/12) de dialogue entre associations membres du Collectif envisagé sur la participation à l'élaboration par la CdC du PLUi. Et d'une réunion inter îles du 31/3
- Analyse du rapport d'activités 2016 de la CdC dans lequel figure sur huit pages « mieux se déplacer » des éléments de bilans de plus en plus complets.
- Analyse du journal d'informations été 2017 de la CdC dans lequel figure sur sept pages un dossier « écotaxe » très complet pour une première !

- Participation aux réflexions de l'Association pour la Promotion de la ligne ferroviaire Nantes La Rochelle Bordeaux A.P.N.B.
- Non participation au comité de suivi Ecotaxe du 16 juin 2017 présidé par la CdC et le CD17 sur le bilan 2016.
- Veille documentaire tout au long de l'année. Et transmission mensuelle aux adhérents et sympathisants de la Newsletter Les Mouettes Commercial.
- Veille documentaire sur deux aspects de l'écotaxe : sa validation par le conseil constitutionnel le 24 mai 2017 et observations publiées le 24 octobre 2017 par la Chambre Régionale des Comptes.
- Participations aux assemblées générales d'associations « amies » : AVSCB, Mat ré, ASSIP, Contribuables Nord ile , AIR.
- Membre depuis le début de l'année 2017 du Conseil de Développement de La Rochelle au titre de la FNAUT.
- Travail régulier via Internet avec le groupe FNAUT déplacements urbains.
- Participation à tous les Conseils Communautaires de la CdC qui se tiennent tous les mois.
- Article dans le PHARE de Ré du 13 septembre 2017 sur la dégradation de l'offre estivale de transports.
- Le président de l'AUTIR a été présent toute la journée à la Fête des Associations le 10 septembre 2017!

### **Conclusions**

- Il reste toujours du chemin à parcourir notamment pour faire changer les comportements des rétais en matière de mobilité.*
- Les pouvoirs publics sont toujours réticents à communiquer sur l'évaluation de leur politique.*

Nota : l'AUTIR sera présente à la Fête des Associations le 8 septembre.

### **Elections des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est, avant l'AG, composé de :

M Terrasson, B Rey-Coquais, D Pinaud, M Fortier, P Rousse, JP Tognet.

Du fait des statuts M Terrasson et B Rey-Coquais sont sortants et candidats à réélection. P Bompont se propose aussi pour être administrateur.

Les trois candidats sont élus.

Le Conseil d'Administration est donc composé de :

P Bompont, M Terrasson, B Rey-Coquais, D Pinaud, M Fortier, P Rousse, JP Tognet.

Ce conseil s'est réuni le 8 décembre pour décider de la composition du bureau :

*POUR INFORMATION DECISION DE CE CONSEIL*

*-Président : M Terrasson*

*-Vice-président : D Pinaud*

*-Secrétaire : B Rey-Coquais*

*-Trésorier : JP Tognet*

*-Membres : M Fortier, P Rousse, P Bompont*